

**ARRETE N° A 96/2022
DE POLICE DE LA CIRCULATION**

Le Maire de la Commune de ST MICHEL SUR SAVASSE

Vu le Code des collectivités territoriales,

Vu le Code de la route,

Vu les travaux de tirage et de déploiement de la fibre sur la commune de Saint Michel sur Savasse au niveau de la Rue Côte Maréchale,

Vu la demande du 10 novembre 2022 de l'entreprise Constructel de PORTES-LES-VALENCE en charge des travaux, pour le compte d'Orange,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation pendant la durée des travaux,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Constructel est autorisée à réaliser des travaux de tirage et de déploiement de la fibre Rue Côte Maréchale, à Saint Michel sur Savasse du 16 novembre au 30 novembre 2022.

ARTICLE 2 : Pendant la durée des travaux qui empièteront sur la chaussée, la circulation sera réglementée Rue Côte Maréchale. La circulation sera limitée à 30 km/h et une bande de roulement de 3 mètres sera maintenue pour circuler.

ARTICLE 3 : Le stationnement des véhicules à proximité des travaux sera également interdit pendant la durée des travaux du 16 au 30 novembre 2022. Seule l'entreprise Constructel a l'autorisation de stationner ses engins au droit du chantier.

ARTICLE 4 : Le passage des piétons sera interdit pendant la durée des travaux.

ARTICLE 5 : La mise en place et le retrait des panneaux de signalisation du chantier ainsi que les panneaux et barrières de protection du chantier seront à la charge de l'entreprise Constructel.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux dans le délai de deux mois auprès de M le Maire ou d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble (2 Place de Verdun 38000 GRENOBLE) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 7 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en Mairie et sur le chantier.

Fait à St Michel sur Savasse, le 10 novembre 2022,

Le Maire,
Pierre COLOMB

